



# Libres penseurs de France

Découvrez nos veilles thématiques

**Infolettre bimensuelle du  
29 février 2024  
#24**

*La volonté trouve, la liberté choisit. Trouver et choisir, c'est penser, Victor Hugo.*

L'ADLPF propose aux esprits libres une infolettre sur la laïcité en France et dans le monde dans les domaines de la culture et de la politique, de l'éducation et de l'enseignement, de la société et du féminisme, de l'humanisme et de la liberté de conscience.

Nous ne prétendons pas couvrir l'ensemble des domaines où la laïcité et la liberté de conscience sont en jeu mais donner un aperçu de ce qui est diffusé.

**Les articles collectés ne sont pas tous favorables à la liberté de conscience car les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs et c'est justement pour permettre de mieux comprendre les dangers qui menacent celle-ci que nous mettons à disposition cette veille numérique.**

## ANTISÉMITISME



### "La Shoah n'est pas si spéciale" : comment l'antisémitisme a submergé les universités américaines

Analyse | Slogans haineux, harcèlement... L'essayiste Brice Couturier revient sur les ressorts de l'explosion, depuis le 7 octobre, de propos et d'actes antijuifs sur les campus américains acquis aux idées "woke".

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :  
**Article issu de l'hebdomadaire, l'Express,  
le 25 février 2024**

(...)

Les étudiants qui relatent ces cas de harcèlement ou de violences antisémites sont fréquemment victimes d'intimidation, comme en témoignait, en novembre dernier, dans Rolling Stone , Rebecca Massel. Cette étudiante juive de l'université Columbia collabore au journal multimédia Columbia Daily Spectator. Y publier un reportage sur l'agression dont a été victime, en plein jour, sur le campus, un étudiant israélien, insulté et battu à coups de bâtons par une militante propalestinienne, lui a valu une pluie

d'e-mails la traitant de "raciste diffamatoire". Dans le même Spectator, elle a également déploré qu'un club queer de Columbia, Lion Lez, ait cru devoir préciser "les sionistes ne sont pas invités" à l'annonce d'un festival de films "Noires et Lesbiennes". Réaction de la présidente du club : "Les juifs blancs sont aujourd'hui et ont toujours été les oppresseurs de tous les Bruns. Quand je dis la Shoah n'était pas si spéciale, je le pense vraiment. Les Israéliens sont des nazis."

"La politique américaine est devenue une espèce de "système de dépouilles racial", écrit le journaliste Seth Mandel dans un article dans la revue Commentary : de même qu'aux États-Unis, le parti vainqueur d'une élection demeure autorisé à remplacer certains des hauts fonctionnaires par des personnes acquises à son programme, l'enseignement supérieur, "saturé de fanatisme racial", voit désormais se déchaîner la "concurrence des victimes". Elle oppose depuis un certain temps déjà la mémoire noire de l'esclavage à la mémoire juive de la Shoah. "Contrairement à nous, ce n'est pas en Amérique qu'ont souffert les juifs : les États-Unis ne leur doivent pas les réparations que nous sommes en droit de réclamer", déclare ainsi un parent d'élève noir du Maryland, cité par Mandel, pour s'opposer à la création d'un programme destiné à enseigner la Shoah. Et à Black Lives Matter, on soutient les Palestiniens auxquels on prétend s'identifier.

(...)

La version de l'antisémitisme qui voit dans les juifs des agents de la modernité, de la rationalité et de l'esprit critique trouve là un second souffle assez inattendu. En outre, le wokisme, qui réduit toute la vie politique à un conflit pour le pouvoir entre groupes identitaires oppresseurs et opprimés, a eu tôt fait de projeter sa logique mortifère sur le conflit du Proche-Orient. Cette logique raciste voit dans tous les Israéliens juifs des "Blancs" (y compris les Séfarades, réfugiés du Moyen-Orient, ou les juifs noirs, venus d'Éthiopie...) et dans tous les Palestiniens, des "Bruns".

C'est dans ce contexte qu'il convient de situer la désormais fameuse prestation des trois présidentes d'universités (Claudine Gay de Harvard, Sally Kornbluth du MIT et Elizabeth Magill de la Penn) devant la Commission de l'éducation et de la main-d'œuvre de la Chambre des représentants le 5 décembre. Certains élus républicains du Congrès sont exaspérés par la politisation d'universités qui demeurent en partie financées par le contribuable. Nombre de cas de harcèlement antisémites sur les campus sont remontés jusqu'à leurs bureaux. La pathétique dérobade des trois présidentes à la question, posée avec insistance par Élise Stefanik, représentante de l'État de New York et ancienne de Harvard, "est-ce que le fait d'appeler au génocide des juifs constitue un cas de harcèlement dans votre université?" a indigné bien au-delà du camp conservateur. Mal conseillées par leur cabinet d'avocat, elles ont été incapables de répondre clairement. "Si ces discours donnent lieu à des actes, alors oui", selon Magill. "Ça dépend du contexte", pour Gay.

(...)

Étant donné le niveau extravagant des frais de scolarité et de logement exigés par les universités prestigieuses, seuls des enfants de familles très fortunées peuvent accéder à ces eldorados de la qualification. Ce qui, dans le cadre des systèmes politiques en vigueur dans certains pays, implique leur

appartenance aux cercles du pouvoir local. Certains États font des dons mirifiques aux universités dont elles attendent, en contrepartie, des enseignements plus ou moins en phase avec leurs propres valeurs. Ainsi, le Qatar a distribué 2,7 milliards à des universités américaines entre 2014 et 2019. Les institutions bénéficiaires de cette manne auraient tort de s'en priver, d'autant qu'elle leur permet de remplir leurs quotas de "minorités", auto-imposés au titre de "l'affirmative action".

Comment s'étonner, dans ces conditions, que l'image de l'enseignement supérieur aux États-Unis se dégrade? En 2015, 57 % des sondés disaient lui faire confiance. Ce taux était tombé à 36 % l'an dernier. C'était avant la vague d'antisémitisme sur les campus. De plus en plus nombreux sont les Américains qui commencent à estimer que le jeu n'en vaut pas la chandelle. Comme l'écrit Bret Stephens dans le New York Times, "200 000 dollars ou davantage, c'est cher payé pour des leçons sur la meilleure façon de devenir antiraciste"...

[Lire la suite](#)



## ATTEINTE À LA LAÏCITÉ



### Le Creusot | Croissant de lune, étoile de David, croix : des Nin-nin avec des signes religieux

Les créateurs des Nin-nin ont lancé une gamme de doudous religieux.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :  
**Article issu du quotidien, Le journal de Saône et Loire, le 17 février 2024**

(...)

#### Du dialogue et de la pédagogie dans les crèches

Pour les crèches, la règle reste la même mais la donne est un peu plus subtile. Le pôle petite enfance de Montchanin, géré par la municipalité, n'a pas encore accueilli d'enfants avec ces doudous. Mais la directrice est au courant de leur existence et un dialogue est à prévoir. « Les règles de laïcité sont applicables dans les crèches, rappelle Yohan Cassier, maire de Montchanin. Si des parents arrivent à 7 h 45 avec ce type de doudou, il faudra un dialogue serein et de la pédagogie. Nous n'allons brusquer personne. » Par sécurité, les bijoux sont déjà interdits par le règlement, par sécurité pour l'enfant. La question de ces doudous donnera lieu à des concertations. « Nous sommes pour le vivre-ensemble, pour une relation de confiance et du dialogue, poursuit Yohan Cassier. Nous travaillons avec des professionnels de qualité qui sauront adopter la bonne attitude. »

[Lire la suite](#)





## Éducation : hausse des « signalements d'incidents graves » dans les établissements scolaires

Le ministère de l'Éducation nationale dresse un bilan inquiétant des violences à l'école. Celles-ci sont particulièrement en hausse dans les collèges.

### Sommaire

1. Insultes, violences physiques, atteintes à laïcité,
2. Les parents d'élèves aussi auteurs des incidents.

[Lire la suite](#)



## Professeur soupçonné de chants à la gloire de Daech : comment s'enseigne la laïcité à l'école primaire ?

Pour sa défense, l'instituteur de Drancy mis en cause revendique avoir enseigné la laïcité dans son école, même si en France, les établissements scolaires ne disposent pas à proprement parler de référent sur ces questions.

*» Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :  
Article issu du quotidien, Le Parisien,  
le 26 février 2024*

### Sommaire

#### 1. « 36 heures annuelles » d'Éducation morale et civique,

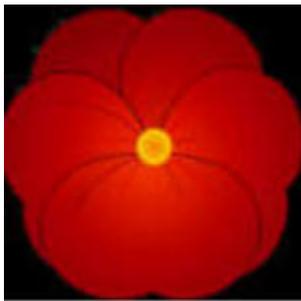
"« Mais le fait qu'il ait participé à des activités relatives à cette thématique, ce qui demande à être vérifié, ne fait pas de lui un référent laïcité, explique une source au sein de l'Éducation nationale. Un référent sur ces questions est une personne dûment formée et qui devient un contact privilégié sur ces questions au sein de l'institution. »"

#### 2. Il n'avait pas suivi la formation sur la laïcité.

"Ce qui est certain en revanche, c'est que Sofiane O. n'avait pas encore bénéficié de la formation sur la laïcité qui doit, à terme, être dispensée à tous les enseignants. Celle-ci se fait déjà sous l'égide des équipes « Valeurs de la République » créées en 2017 et installées au sein des rectorats de chaque académie. Sous la tutelle du référent laïcité mis en place au niveau du rectorat dans le cadre la loi de 2021, ces fonctionnaires (inspecteurs d'académie, chefs d'établissements, professeurs...) interviennent en soutien des équipes pédagogiques dans les écoles, collèges et lycées. Ils sont là pour expliquer, déminer les situations les plus complexes et faire respecter les principes de la laïcité."

[Lire la suite](#)





## « Il est urgent que la République soutienne pleinement son école publique, la seule de toute la jeunesse vivant dans ce pays » | FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE

Tribune | Collectif

Un collectif de syndicats enseignants, lycéens, étudiants et d'associations d'élus ou encore de parents plaide, dans une tribune au « Monde », pour que l'école publique, laïque, gratuite et obligatoire soit la priorité du pays.

École de toute la jeunesse, l'École publique, laïque, gratuite et obligatoire doit être la priorité du pays. Elle doit assurer l'égal accès de toutes et tous aux mêmes enseignements, dans les meilleures conditions sur l'ensemble du territoire. Cela passe par des politiques qui assurent la mixité sociale et cassent les phénomènes de ghettoïsation et de séparatisme social.

[Lire la suite](#)



## TÉMOIGNAGES | Écoles publiques ou privées ? Ces parents expliquent leurs choix

Les propos de la nouvelle ministre de l'Éducation nationale, Amélie Oudéa-Castéra, sur la scolarisation de ses enfants dans le privé ont suscité la polémique. Public ou privé ? C'est un sujet sensible de l'éducation française, une ancienne bataille toujours d'actualité. Des parents, bien souvent tiraillés, racontent leurs choix : qu'ils aient décidé de transférer leurs enfants de l'école publique à l'école privée, ou qu'ils affirment leur volonté de choisir le public.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :  
**Article issu du quotidien, Ouest-France,  
le 20 janvier 2024**

(...)

La plupart des autres familles ont obtenu des dérogations : « Il n'y a jamais eu autant de demandes pour apprendre le chinois ou faire une option musique ! », sourit le papa. D'autres ont orienté leur enfant vers le privé. Le fils de François, lui, a aujourd'hui 13 ans et est « très heureux ». « Il est en cours avec deux amis de son école et s'est fait d'autres copains de toutes origines, constate son père. Nous, parents, continuons à nous questionner sur le niveau et la notation. On verra bien au lycée. »

(...)

En France, plus de 86 % des enfants sont scolarisés dans le public en primaire, selon l'Éducation nationale. Cette proportion varie selon les régions : seulement 61 % le sont en Bretagne et 65,2 % en Pays de la Loire alors qu'ils sont 87,5 % en Normandie ou 93,3 % dans le Grand-Est.

En collège et lycée, plus de 78 % des enfants sont scolarisés dans le public. Mais beaucoup moins en Bretagne (57,5 %) où l'enseignement privé catholique sous contrat est historiquement très présent.

(...)

Et finalement, qu'en est-il de l'aspect religieux ? « Nous, on n'est pas croyants. Et il y a aussi des musulmans dans la classe de ma

filles », précise Sonja. Ses enfants ont participé à des messes avec leur école. La maman estime que « la culture catholique fait partie de la culture générale. Nos calendriers sont rythmés par cette religion », dit-elle.

(...)

Le couple a décidé de l'inscrire à l'école publique l'année suivante : « En tant que jeune parent, on a réalisé que ce n'était pas le cadre éducatif que l'on souhaitait. On préférait les valeurs de l'école de la République et la laïcité. L'école privée nous enfermait dans quelque chose. » À cela s'ajoute le fait qu'ils « étaient tout le temps sollicités pour quelques euros par ci et par là ». Sandrine est contente de leur choix du public : « On n'a pas été déçus. Les enfants ont eu des instit' formidables. D'autres l'étaient un peu moins. Comme partout, il y a des bons et des moins bons. »

[Lire la suite](#)



## ÉGLISE ORTHODOXE



### Ukraine : les églises orthodoxes face à la guerre | Religions du monde

L'Ukraine fait face depuis deux ans à la guerre, suite à l'invasion de son territoire par la Russie. Les églises orthodoxes elles aussi subissent les conséquences de cette guerre qui a véritablement commencé, il y a 10 ans, après la révolution de Maïdan (après le refus du président Viktor Ianoukovitch de signer l'accord d'association avec l'Union européenne, préférant se rapprocher de Moscou), les annexions de la Crimée et des territoires de l'Est par la Russie.

[Lire la suite](#)



## EXTRÊME DROITE ET UNIVERSITÉ



### Avec la Cocarde étudiante, l'extrême droite tente de s'enraciner à l'université

Alors que le syndicalisme étudiant est en berne et que les universités françaises sont historiquement ancrées à gauche, la présence de listes du syndicat dans la moitié des Crous lors des élections de février a mis en évidence sa stratégie pour ancrer ses idées auprès des étudiants.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Article issu du quotidien, **Le Monde**,  
le 23 février 2024

(...)

Un revers pour la Cocardie, alors que sa présence lors des élections avait alerté les associations de gauche, qui dénoncent régulièrement des actions violentes organisées selon elles par le syndicat. En décembre 2023, la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE) avait dénoncé, dans un communiqué, l'agression d'une de leurs membres et demandé des sanctions contre ce « mouvement ouvertement extrémiste et xénophobe ».

« Notre objectif n'était pas d'obtenir des élus, détaille Vianney Vonderscher, mais de nous faire connaître et d'institutionnaliser le mouvement en montrant que l'on pouvait participer à des élections à l'échelle nationale. » Une manière de centrer le scrutin sur leurs revendications : la priorité nationale dans l'attribution des bourses et la lutte contre « l'immigration incontrôlée ». Des idées similaires à celles du Rassemblement national et de Reconquête !, pour lesquels le syndicat avait appelé à voter lors de la présidentielle de 2022.

(...)

Pour attirer des membres, le syndicat a mis en place une stratégie de communication bien rodée : évoquer des sujets chers aux étudiants comme la précarité, mais aussi lisser sa propre image. « Il a réussi à rendre cette extrême droite fréquentable. Sur Internet, leur positionnement peut donner l'impression qu'il s'agit juste d'un syndicat de droite libérale, mais son discours, lui, ne trompe pas », affirme Emmanuel Casajus, sociologue membre du Laboratoire du changement social et politique à l'université Paris-Cité.

(...)

Difficile de savoir s'il y a une hausse du nombre d'étudiants se déclarant d'extrême droite ou s'il est plus aisé aujourd'hui de l'assumer. Un engagement qui n'est pas sans conséquence, alors que les universités restent marquées à gauche. « J'ai perdu une partie de mes amis et j'ai tout de suite été isolée, on m'a pointée du doigt, y compris mes enseignants », indique Kaïna.

Les élections montrent aussi que les organisations historiques comme l'Union nationale des étudiants de France (UNEF, 38 sièges en 2024 contre 52 en 2021) et l'Union nationale interuniversitaire (UNI, 11 contre 9) poursuivent leur déclin, tout comme les partis politiques – le Parti socialiste et Les Républicains – avec lesquels elles entretenaient des liens.

[Lire la suite](#)



---

**FAIT RELIGIEUX**



## Le fait religieux et la laïcité au travail (social) - ASH | Actualités sociales hebdomadaires

Les professionnels sont souvent confrontés à des problématiques religieuses avec les usagers, mais également avec leurs collègues. Des situations qui peuvent être délicates à gérer. Mais que recouvre le principe de « laïcité », inscrit dans la Constitution, et comment est-il perçu et appliqué sur le lieu de travail ?

### Sommaire

1. Les règles pour les travailleurs sociaux,
2. L'exigence de neutralité mise en cause.

[Lire la suite](#)



## FIN DE VIE



### Fin de vie : "Il faut changer la loi en vigueur", estime Matthias Savignac, président de la MGEN

Présent aux rencontres santé de Nice, le Président de la MGEN, Matthias Savignac, rappelle les engagements du mouvement mutualiste à faire évoluer la loi sur la fin de vie et inscrire dans la constitution le droit à l'avortement.

### Sommaire

1. Pourquoi est-il aussi important, selon vous, de promouvoir la démocratie participative ?
2. Concrètement ?
3. Leurs conclusions – la convention s'est prononcée en faveur de l'euthanasie et du suicide assisté, sous conditions – ont heurté les experts des soins palliatifs. Qui faut-il "suivre" ?
4. La Convention ne résout pas la problématique des soins palliatifs...
5. La convention citoyenne a remis son rapport en avril 2023, mais il n'y a toujours pas de projet de loi autour de l'aide active à mourir...
6. Autre sujet qui vous engage : l'inscription dans la constitution du droit à l'IVG,
7. Pourquoi la prévention à laquelle vous êtes si attaché ne "décolle" pas vraiment en France ? Problème de financement ?
8. Un dernier mot sur la laïcité ?

[Lire la suite](#)



## FORMATION DES IMAMS



## Le défi de la formation des imams en France

Alors que les derniers imams détachés doivent avoir quitté le pays d'ici la fin mars, la formation de nouveaux imams devient un enjeu toujours plus pressant en France, où les prêcheurs musulmans n'ont pas de statut bien défini. Certaines structures tentent d'y remédier en proposant des cours.

[Écouter la suite](#)



## HOMMAGE À MISSAK MANOUCHIAN



### Manouchian, le résistant arménien qui a été au cœur d'une guerre des mémoires

GRAND RÉCIT - Fusillé en 1944, ce communiste, qui va au Panthéon, est devenu le symbole des étrangers qui ont été résistants. Beaucoup des avocats de son transfert au Panthéon veulent honorer son grand courage. D'autres l'instrumentalisent à des fins idéologiques.

Missak Manouchian, cadre des FTP-MOI (Francs-tireurs partisans-Main-d'oeuvre immigrée) de Paris, fusillé par les Allemands au Mont-Valérien avec 22 de ses camarades, le 21 février 1944, pour leur lutte armée contre l'occupant, entrera au Panthéon ce mercredi 21 février, 80 ans jour pour jour après avoir été mis à mort. Son épouse, elle aussi résistante et qui a survécu à la guerre, sera également transférée au Panthéon ce jour-là.

 *Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :*  
**Article issu du quotidien, Le Figaro,  
le 21 février 2024**

(...)

Mais d'autres pétitionnaires n'hésitent pas à mêler le résistant arménien aux querelles politiques actuelles. Et, si grossier et inconvenant que soit ce sophisme, ils prétendent tirer argument du courage de Manouchian voilà quatre-vingts ans pour fustiger la volonté de contrôler l'immigration aujourd'hui en l'assimilant peu ou prou à un avatar de Vichy.

Qui était donc Manouchian ? L'homme est né en 1906 dans une famille arménienne et chrétienne de condition paysanne de l'Empire ottoman. Survivant du génocide, il émigre en France en 1925 et est embauché comme tourneur aux usines Citroën. Fort de l'instruction reçue dans les orphelinats des missions chrétiennes du Liban, il maîtrise le français. Le jeune homme nourrit des aspirations littéraires et compose des poèmes pendant ses loisirs. Manouchian adhère au PCF, sans doute en 1934. À l'époque, ce parti, sur ordre de Staline, amorce un virage « patriote ». Le PCF, qui s'adresse d'abord à « la classe ouvrière », longtemps mal intégrée dans la nation, entreprend aussi de gagner à sa cause des travailleurs étrangers. Pour nombre d'entre eux, le militantisme communiste va être un facteur d'insertion dans la société française. Manouchian travaille

également au Comité de secours pour l'Arménie, crée par Erevan, alors capitale d'une des républiques de l'URSS. Beaucoup d'Arméniens vivant en France, communistes ou non, savent gré aux bolcheviks d'avoir accordé une patrie à leurs coreligionnaires chassés d'Anatolie par le génocide. La première génération de la diaspora peut ainsi caresser l'espoir d'un retour « au pays », protégé des Turcs par l'appartenance à la grande Union soviétique.

(...)

Le nombre de ces résistants, comme de tous à cette période de l'Occupation, demeure modeste. Selon l'historien Franck Liaigre dans *Les FTP, nouvelle histoire d'une résistance* (2015), à l'époque, les effectifs combattants des FTP-MOI de la région parisienne recensés par leurs cadres (ceux-ci ne semblent pas gonfler leurs chiffres, à vocation interne) comporteraient 76 membres à leur niveau le plus élevé, et souvent moins. Mais la lutte armée n'est qu'un aspect, minoritaire, de la Résistance, qui se consacre surtout au renseignement et à la propagande. Manouchian rejoint les FTP-MOI parisiens en février 1943, alors que la brigade spéciale n° 2 (BS2) de la préfecture de police - instituée par Vichy pour lutter contre les résistants, qualifiés de « terroristes » - concentre ses efforts contre eux. L'Arménien est membre d'une des unités de base, composées d'un grenadier et deux hommes de protection armés de revolvers. Certains doivent se suicider, acculés, pour échapper à la capture après avoir commis leur action lorsqu'ils ne parviennent pas à semer leurs poursuivants. Et des civils peuvent être atteints, bien involontairement, pendant leurs actions. Détail singulier, au cours de ces mois, Manouchian se réfugie souvent au domicile d'un ami, Micha Aznavourian, au 22, rue de Navarin (9e). Là, il côtoie le fils de la maison, un jeune homme dont on reparlera, le futur Charles Aznavour.

(...)

Quoi qu'il en soit, les résistants français et étrangers arrêtés le 16 novembre 1943 et les jours suivants font l'objet de procès distincts. Au terme du procès des Français, 29 condamnés à mort sont fusillés en mars-avril 1944. Mais, auparavant, une partie des résistants étrangers (certains ont déjà été déportés), que la propagande nazie appelle « le groupe Manouchian », sont jugés, le 15 février 1944, devant la cour martiale du tribunal allemand auprès du commandant du Grand Paris. Manouchian et ses camarades sont fusillés dans la clairière du Mont-Valérien. La seule femme du groupe, Olga Bancic, est envoyée en Allemagne et décapitée. Le procès et l'exécution sont l'occasion d'une opération de propagande de grande ampleur des Allemands et d'un Vichy aux mains des ultras de la collaboration. Dans les grandes villes, les Allemands placardent une affiche rouge sang aux couleurs criardes. On y voit les portraits en noir et blanc de dix des condamnés, hirsutes et patibulaires, leurs noms à consonance étrangère, et les « attentats » de chacun. L'ensemble est surmonté de cette question, « Des libérateurs ? » suivie de cette réponse « La libération par l'armée du crime ! ». La médiatisation voulue par les nazis sauve paradoxalement Manouchian et ses camarades de l'oubli complet dans lequel sont tombés tant de héros. Par une inversion du stigmat, voilà ces FTP-MOI, que l'occupant voulait conspuer, accédant à la notoriété. Ils vont cristalliser une mémoire communiste.

(...)

À l'automne 1983, le documentaire, primé dans des festivals, est livré à Antenne 2, qui l'a coproduit. Mais, après l'avoir visionné, la direction de la chaîne le met dans un placard, de peur d'être accusée de diffamation par le PCF et la CGT, alors très puissants dans cette entreprise publique. Et les communistes, en ces temps d'Union de la gauche, ont quatre des leurs au gouvernement. Le 21 février 1984, date du 40e anniversaire de la mort de Manouchian et des camarades, Le Matin de Paris, proche du PS, sonne la charge et, sur deux pages, somme le PCF de s'expliquer sur les tenants et les aboutissants de la chute du « groupe Manouchian ». Les autres quotidiens non communistes embrayent. Dans un premier temps, L'Humanité réplique sur le fond, en donnant la parole à d'anciens FPT-MOI restés fidèles au Parti, qui répondent point par point aux accusations. Mais d'autres, qui ont rompu avec le PCF, réclament la diffusion du documentaire. Les premiers mettent l'accent sur la dimension politique de leur engagement. Les seconds invoquent leur judéité, que le PCF a pour doctrine, non de nier, mais de ne jamais mettre en avant, arguant qu'elle est une mémoire particulière. « Le conflit des deux mémoires, communiste et juive, devient tangible », estime Stéphane Courtois dans un article de fond de la revue Communisme consacré à l'affaire.

(...)

En mars 1985, Simone Signoret organise une projection privée du documentaire et convie tout ce qui, à Saint-Germain-des-Prés, n'est plus communiste. La campagne en faveur de sa programmation s'accroît. Le directeur d'Antenne 2 annonce la diffusion du documentaire en juin. L'Humanité-Dimanche répond par un dossier à charge sur l'anticommunisme. Son rédacteur en chef, Roland Leroy, accuse les médias du service public audiovisuel, « qui font qu'à chaque moment, la conscience de chaque femme et de chaque homme est véritablement violée ». L'éditorial, qui argumente sur le fond, est accompagné d'un article beaucoup plus brutal. Il compare les nouveaux historiens du PCF, pas ou plus communistes, nommés et mis en cause personnellement, à la caution scientifique du discours d' « un homme politique d'extrême droite ». Dans Le Figaro Annie Kriegel réfute les accusations de trahison portées contre le PCF, mais soutient « le beau film de Mosco (qui) rend compte honnêtement de toutes ces interrogations et hypothèses ». Elle souligne combien le Parti refuse « que certains des survivants croient devoir s'interroger sur le rôle réel qui fut le leur entre les mains d'un Parti communiste auquel ils appartenaient à l'époque mais dont, pour certains, ils ne partagent plus aujourd'hui les valeurs et les méthodes ». Or, « cette interrogation-là est parfaitement légitime ». L'Humanité lance ensuite une campagne de signatures de soutien à la lettre au président d'Antenne 2 contre la diffusion du documentaire, qualifiée de « décision inadmissible » et son contenu d' « assertion diffamatoire qui entache l'honneur et le patrimoine du PCF ». Patrimoine est le mot juste. C'est l'estime de soi du communiste, son « patrimoine identitaire » (Stéphane Courtois) qui est blessé par ce que le PCF vit comme la profanation d'une mémoire glorieuse et sacrée fondant sa légitimité politique. Parmi les premiers pétitionnaires figure un nom alors connu, Robert Chambeiron, compagnon de route du Parti, proche de Jean Moulin de 1936 à sa mort, et qui a participé à la création du Conseil national de la Résistance en mai 1943.

(...)

Le 13 juillet 1985, 13 millions de Français sont devant leur

télévision pour voir, enfin, le documentaire controversé, soit près de 30 % de part d'audience dans une France qui compte alors quatre chaînes de télé. C'est le record d'audience des « Dossiers de l'écran » en plus de vingt ans d'existence de cette émission culte. La puissance émotionnelle du documentaire est telle que, selon des sondages réalisés après coup, une majorité des téléspectateurs est convaincue, à tort ou à raison, que le PCF a sacrifié le « groupe Manouchian » d'une façon ou d'une autre. La fierté communiste subit, ce soir-là, un coup très rude. La déclaration que le PCF a réussi à faire lire avant le documentaire et le débat confus après n'y changeront rien.

En définitive, par son inaptitude au débat loyal, serein et précis (il est vrai que ce n'est pas l'apanage des communistes en France), le « parti des fusillés » a desservi sa cause. Comme souvent, après la bataille engagée par un non-professionnel de l'histoire qui a pris des coups pour faire sauter un verrou, les historiens de métier ont pris la relève, quitte, pour certains, à donner des leçons vétilleuses à l'amateur qui a ouvert la voie à ses risques et périls. Les travaux historiques fleurissent au lendemain de « l'affaire Manouchian » , parfois il est vrai commencés avant. La chute de l'URSS, l'ouverture relative des archives soviétiques sous Eltsine puis, en France, de la préfecture de police, permettent de moins dépendre des témoignages et de réaliser des travaux plus étayés.

Quarante ans ont passé depuis « l'affaire Manouchian ». Sur les choix fondamentaux, ce qui subsiste du PCF a signé un pacte de coexistence avec l'extrême gauche pour survivre. L'Humanité nouvelle génération a changé son fusil d'épaule. Après avoir, voilà quarante ans, conspué le fameux documentaire, le journal communiste, reprenant à son compte le discours de l'extrême gauche des années 1980, utilise maintenant le souvenir de Manouchian pour assimiler toute volonté de contrôler l'immigration dans la France actuelle, à des relents de vichysme. Un procédé grossier, mais efficace.

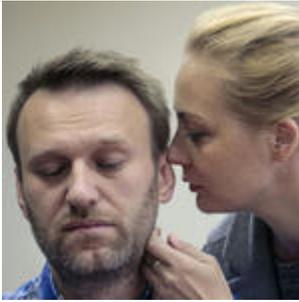
Mosco Levi Boucault, lui, était exempt de toute arrière-pensée politique ou idéologique, et ne songeait qu'à honorer la mémoire de héros. Il n'a jamais voulu se faire valoir à l'occasion de « l'affaire Manouchian » , et ne s'est pas considéré comme propriétaire du sujet depuis lors. Preuve de son désintéressement, l'homme n'a cherché en rien la notoriété et a simplement continué à faire son métier le mieux possible. Une telle probité n'est pas si fréquente et, à lui aussi, il convient de rendre hommage.

[Lire la suite](#)



---

**HOMMAGE À ALEXEÏ NAVALNY**



## Alexei Navalny, les derniers mots d'un condamné

Le 16 février, les autorités russes annonçaient la mort en détention du plus célèbre opposant à Vladimir Poutine. Durant trois ans, il avait documenté son calvaire, de cellules disciplinaires en brimades dégradantes. Mais aussi ses combats, et ses espoirs.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Article issu de l'hebdomadaire, L'Obs,  
le 21 février 2024**

Son quotidien est fait d'humiliations permanentes. « Le système carcéral russe adore nous filmer nus. Une fouille intégrale a lieu avant et après les visites de l'avocat au parloir. De ce fait, ces jours-là, j'ai droit à une double vidéo de nu. » Mais ni les brimades ni le résultat des élections manifestement manipulées du 19 septembre ne le découragent. Il s'adresse à ses supporters : « Rappelez-vous que nous n'avons qu'un pays. [...] Et lutter pour lui ne s'apparente pas à un sprint, c'est un marathon long et pénible. »

Une épreuve que Navalny connaît bien. Le 30 septembre, ses avocats lui annoncent de nouvelles poursuites pour « formation d'une organisation extrémiste ». « OK, on a maintenant retenu quatre inculpations contre moi. [...] Si on les additionne sans remise de peine, on arrive à vingt-trois ans. [...] Alors, ne vous inquiétez pas, je serai libéré au plus tard au printemps 2051 », s'amuse-t-il. Ce n'est pourtant pas un jeu. Navalny n'est pas un zek(détenu) comme les autres. « Mon régime est celui d'"une prison dans la prison". Je suis à l'isolement », raconte-t-il le 8 novembre, dénonçant le passage à tabac d'un coiffeur qui avait simplement discuté avec lui.

(...)

Devenu « couturière »- le mot est exclusivement féminin en russe, ce qui scandalise le prisonnier -, Navalny se révolte contre les conditions de travail et tente de créer un syndicat. « Si vous faites grève ici, selon le règlement en vigueur, vous serez enfermé dans le quartier disciplinaire, écrit-il le 11 août. Et, très probablement, vous y serez torturé (selon une tradition bien établie). » L'administration n'attend pas qu'il déclenche une grève : « Bonjour à tous de ma cellule d'isolement », écrit-il dans un texte daté du 15 août. Il vient d'être placé en shizo. Une « boîte de béton de 2,5 mètres sur 3 insupportable à cause du froid et de l'humidité [...]. Une table en fer, un banc en fer, un évier, un trou dans le sol. Deux caméras au plafond. Pas de visites, pas de lettres, pas de colis. [...] C'est la punition la plus dure dans la hiérarchie légale des prisons. Mais aussi dans la hiérarchie illégale - c'est là que l'on torture et que l'on tue le plus souvent. »

Navalny y sera jeté vingt-quatre fois. Les prétextes tournent généralement autour de sa tenue - un bouton défait par exemple. Mais la véritable raison est évidemment politique. Il réplique : « Peu importe le temps que je devrai passer ici, je ne renoncerai en aucune façon à ce en quoi je crois, ni à ce que je fais. »

(...)

Déclaré « récidiviste », il perd ses derniers droits : la visite trimestrielle de ses proches, le contact direct avec ses avocats. Un plastique opaque est même collé sur la vitre du parloir pour l'empêcher de lire des documents. « Cela rappelle au plus haut point les confessions dans les églises catholiques », écrit-il le 15 septembre. J'ai sans cesse envie de dire [à mon avocat] : "Mon

père, pardonnez-moi, car j'ai péché." » Et le 21 septembre : « Vraisemblablement, dans mon prochain post je raconterai que j'ai été amené au parloir ligoté et bâillonné. Je ne sais pas comment je vais lui dicter [mes publications]. Apprendre le morse, c'est possible, mais j'ignore comment se frapper la tête contre un mur pour faire un tiret. »

Navalny passe du quartier disciplinaire au quartier d'isolement, le plongeant dans une solitude absolue. Les brimades s'accrochent aux derniers petits détails : on le prive de bottes d'hiver au risque de le voir tomber malade lors de sa sortie quotidienne dans la petite cour verglacée. Faute de nourriture, de sommeil, sa santé se dégrade au point que 600 médecins russes signent une lettre ouverte réclamant un accès aux soins.

(...)

Navalny s'attendait-il à plonger dans un tel enfer ? Pourquoi est-il rentré en 2021 ? Trois ans exactement après ce 17 janvier, il répond dans l'un de ses derniers messages : « J'avais annoncé [à plusieurs reprises] : "Je vous promets que je ne vous laisserai pas tomber." J'ai tenu la promesse que j'avais faite à mes électeurs. Après tout, il faut bien qu'enfin en Russie des gens ne leur mentent pas. Aujourd'hui, je dois payer pour mon droit de ne pas cacher mes convictions. » Un droit payé au prix de sa vie.

[Lire la suite](#)



## Alexei Navalny, de l'engagement au sacrifice

Le principal opposant du président russe, Vladimir Poutine, avait survécu à une tentative d'empoisonnement en 2020. En rentrant dans son pays, après des mois de convalescence en Allemagne, il savait qu'il finirait en prison. Il y est mort, vendredi, à 47 ans.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Article issu du quotidien, Le Monde,  
le 16 février 2024**

(...)

Jusqu'au bout, aussi, il a refusé de faire le moindre cadeau au régime qu'il a combattu durant deux décennies, contestant chaque décision de ses geôliers, allant jusqu'à réclamer le droit de constituer un syndicat de prisonniers et de gardiens... Depuis son oubliette, Alexei Navalny n'a jamais abandonné son ambition de faire de la politique. Il continuait, dans ses messages ou à la barre des tribunaux, à vilipender le président russe, Vladimir Poutine, et à dénoncer la guerre « criminelle » lancée par ce dernier en Ukraine.

L'opposant payait lui-même un prix lourd à cet acharnement. Depuis son arrestation consécutive à son retour en prison, en janvier 2021, il a été envoyé vingt-sept fois au mitard, pour les prétextes les plus fallacieux : « a mal boutonné son uniforme » ; « a cité une décision de la Cour européenne des droits de l'homme » ; « a mal nettoyé la cour »...

Dans les prisons de la région de Vladimir où il a été détenu jusqu'à son transfèrement dans l'Arctique, en décembre 2023, le prisonnier subissait aussi des pressions informelles : agressions de codétenus, impossibilité de recevoir ses bottes d'hiver, refus de traitement médical, qui l'avait conduit à mener une grève de la faim de plus de trois semaines, en avril 2021. Au mitard, il

partageait fréquemment sa cellule avec un prisonnier fou et non lavé, qui hurlait toute la journée. Alexeï Navalny se plaignait aussi de devoir écouter, jour après jour, de longues rediffusions des discours de Vladimir Poutine.

(...)

Interdit d'exercer dans la « grande » politique, Alexeï Navalny n'a jamais abandonné la dénonciation de la corruption, devenue son arme la plus efficace. Dans les années 2010, les enquêtes de son organisation, le Fonds contre la corruption, s'enchaînent. Elles totalisent des millions de vues sur YouTube et ridiculisent les officiels, le décalage cynique entre leur discours et leur mode de vie, leurs tentatives désespérées pour cacher leurs malversations. Personne n'y échappe : fonctionnaires, élus, oligarques, propagandistes et stars de la télévision...

Malgré des dizaines d'heures d'interviews passées (non sur les chaînes fédérales) à présenter un programme assez modéré, aux tonalités classiquement libérales, Alexeï Navalny n'a jamais pu non plus se défaire d'une image de révolutionnaire exalté, plein de rancœur. Il s'est aussi brouillé avec une partie de l'opposition libérale, lors de ces éternelles luttes de chapelles propres au camp démocrate russe. Beaucoup lui reprochaient son style trop personnel, son ambition, sa colère.

Son passé nationaliste lui revenait aussi fréquemment au visage, laissant derrière lui une odeur de soufre, jusqu'à le rendre suspect auprès de certains interlocuteurs occidentaux. En 2007, il s'était fait exclure du parti libéral labloko pour ses sympathies nationalistes, sa dénonciation de la « criminalité ethnique » ou une comparaison des rebelles tchéchènes avec des « cafards ». Il avait aussi participé aux « Marches russes », l'événement des ultranationalistes.

(...)

Un an plus tard, le 20 août 2020, il se met à gémir de douleur dans un avion qui relie la ville de Tomsk, en Sibérie, à Moscou. L'atterrissage en urgence à Omsk, décidé par le pilote malgré une alerte à la bombe opportunément annoncée dans l'aéroport de cette ville, lui sauve la vie. Alexeï Navalny est placé dans un coma artificiel, où il restera dix-huit jours, pendant que les autorités verrouillent toutes les informations sortant de l'hôpital et multiplient les versions alternatives – simple malaise, manque de sucre, excès d'alcool, « trouble du métabolisme »... Plus tard, Vladimir Poutine ira jusqu'à suggérer un empoisonnement conduit par des services secrets occidentaux. « Si on avait voulu le faire, on l'aurait fait jusqu'au bout », ironise-t-il.

Après le transfert de l'opposant dans un hôpital berlinois, des instituts allemands, français et suédois confirment l'hypothèse d'un empoisonnement par une substance de la famille du Novitchok, un agent neurotoxique mis au point par l'URSS dans les années 1970 et 1980 et déjà utilisé contre l'ex-agent Sergueï Skripal, en 2018, en Grande-Bretagne.

(...)

C'est le début d'une série de procès qui se solderont par des condamnations de plus en plus lourdes. Alexeï Navalny a toutefois réservé une surprise au pouvoir russe : il revient avec dans les mains une grenade dégoupillée, une longue enquête sur le « palais de Poutine » des bords de la mer Noire, qui a surtout pour mérite de rappeler le caractère pyramidal, presque mafieux, du régime russe. Le film totalise 130 millions de vues sur YouTube. Si son équipe poursuivra ce travail d'enquête, l'élargissant aux sujets liés à la conduite de la guerre en Ukraine,

cet ultime face-à-face avec le président honni a des airs de testament politique.

Car si son incarcération s'accompagne d'une série de manifestations, qui réuniront à nouveau plusieurs dizaines de milliers de personnes dans toute la Russie, l'heure sera désormais à l'écrasement. Celui d'Alexeï Navalny, au fond de sa prison, et celui de ses partisans. Dans son documentaire Navalny, sorti en 2022, le cinéaste Daniel Roher avait interrogé l'opposant, juste avant son départ pour Moscou, sur la possibilité qu'il soit tué en prison. Souriant, Alexeï Navalny, adressait alors un dernier message à ses concitoyens : « N'abandonnez pas. Si cela se produit, s'ils décident de me tuer, cela veut dire que nous sommes incroyablement forts. »

[Lire la suite](#)



## ISLAMISME



### « Dihad judiciaire » : l'inquiétante stratégie d'intimidation des islamistes

ENQUÊTE | Inspirés par les frères musulmans, des militants «antiracistes» comme Rokhaya Diallo multiplient les procédures devant les tribunaux pour réduire au silence les contempteurs de l'islamisme. Avec l'aide active de la Ligue des droits de l'homme ou du Mrap.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Article issu du quotidien, **Le Figaro**,  
le 18 février 2024

#### Sommaire

##### 1. L'art d'inverser les lois françaises,

"L'état de droit vient au secours des victimes, mais il peut aussi se retourner contre ceux qu'il est censé protéger. Les islamistes sont passés maître dans l'art d'inverser à leur profit les lois françaises contre la diffamation et l'injure publique."

##### 2. « Double discours »,

"Un cas de figure très fréquent selon Maître Valentin. L'avocate a obtenu que le tribunal correctionnel de Paris prononce la nullité de la deuxième plainte déposée contre son client, cette fois pour « diffamation envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ». Le plaignant était l'Union islamique des Yvelines, en charge de la grande mosquée de Mantes-la-Jolie, accusée dans Les territoires conquis de l'islamisme de véhiculer un « double discours » : on y condamnait le terrorisme tout en lui assurant une « justification épistémologique ». La mosquée a perdu son procès, mais a fait appel."

##### 3. Bruckner vs Diallo,

"Ces actions en justice s'inscrivent dans une stratégie de victimisation bien connue. Le philosophe Pascal Bruckner en fait les frais depuis des années. Aujourd'hui encore, il est visé par une plainte en diffamation de Rokhaya Diallo, qui s'est fait un nom en pourfendant l'«islamophobie» et le «racisme» selon elle systémiques en France. Leur confrontation remonte à 2020, sur le plateau d'Arte.

(...)

Rokhaya Diallo est défendue par le très médiatique William Bourdon. La militante, qui se présente comme une journaliste, bénéficie du soutien de puissants réseaux aux Etats-Unis, où l'université de Georgetown l'a gratifiée d'un poste de chercheuse en résidence. Dans la perspective de son procès contre Pascal Bruckner, elle a sollicité ses réseaux, qui se sont empressés de la décrire comme une victime. Début février, Mary Lawlor, rapporteuse spéciale des Nations-Unies pour les défenseurs des droits humains, a publié sur le site de l'ONU un communiqué exprimant sa « vive inquiétude face aux poursuites judiciaires, à la surveillance et aux intimidations et diffamations signalées contre Mme Diallo». Pour faire bonne mesure, le texte a été cosigné par le groupe de travail de l'ONU sur les personnes d'ascendance africaine et les trois rapporteuses spéciales des Nations unies chargées de la protection de la liberté d'expression, des discriminations raciales et des violences faites aux femmes. Rokhaya Diallo l'a envoyé par mail aux rédactions françaises."

#### **4. Des avocats à la rescousse,**

"Comme Maître Goldnadel, quelques grands avocats acceptent par conviction des clients pro bono, ou auxquels ils ne demandent que le remboursement des frais engagés par le cabinet quand le procès se déroule en province. Mais certains lanceurs d'alerte n'ont pas la notoriété ou le réseau suffisants pour bénéficier de ce soutien, alors que ceux qui les trainent en justice sont souvent épaulés par des associations en partie subventionnées comme la Ligue des Droits de l'homme ou le MRAP. Le Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF), qui se flattait de ne pas être financé par la France mais recevait des subsides de l'Union européenne, en plus de dons privés, a lui aussi été très actif sur le terrain judiciaire, jusqu'à ce que Gérard Darmanin obtienne sa dissolution, en 2020. Cette « officine islamiste œuvrant contre la République», pour reprendre la formule du ministre de l'Intérieur, s'est appuyée sur son homologue belge pour se reconstituer à Bruxelles sous l'intitulé Collectif contre l'islamophobie en Europe (CCIE). Le CCIE affirme ne pas recevoir d'argent public, mais il appartient à un réseau, Enar (« European network against racism »), dont de nombreuses opérations sont financées par l'Union européenne."

#### **5. « Justitia ».**

"Les musulmans ou ex-musulmans qui s'attaquent à l'islamisme sont particulièrement exposés aux mesures de rétorsions de leurs adversaires, comme en témoigne Mohamed Louizi, qui a vécu un véritable calvaire judiciaire. L'auteur de Pourquoi j'ai quitté les Frères musulmans (3) a subi six procès en diffamation entre 2015 et 2021, à la suite de la publication d'articles sur son blog « Écrire sans censures ! ». Il en a perdu un seul, en 2018, contre Soufiane Iquioussen, fils aîné de l'imam dont la rocambolesque expulsion pour "propos incitant à la haine et à la discrimination" a occupé la presse l'an dernier. Comme le dit Mohamed Louizi, « l'histoire lui a donné raison»."

[Lire la suite](#)



## LAÏCITÉ À L'ÉCOLE



### Plantu sur les traces de la laïcité à Louise-Michel

Avoir rencontré Plantu restera, on l'imagine aisément, dans les mémoires des collégiens et des enseignants du collège Louise-Michel. À l'invitation de l'établissement et de Céline Anché, professeure d'histoire et géographie, le dessinateur avait, avant de rencontrer un aréopage impatient, un rendez-vous plus retreint. Dans la salle du CDI, les dessins des 4e s'exposaient. Réalisés sous la tutelle de la professeure d'arts plastiques, les croquis devaient traiter du principe de laïcité.

[Lire la suite](#)



### Groupes de niveaux, uniforme, handicap, laïcité... La ministre de l'Éducation nationale s'explique

Nicole Belloubet, ministre de l'Éducation nationale, a évoqué la mise en place des groupes de niveaux à l'école, le port de l'uniforme, la laïcité et les accompagnants d'élèves en situation de handicap, ce dimanche matin, sur BFMTV.

(...)

#### Laïcité : « Un pilier indispensable »

« La laïcité dans l'école est un pilier indispensable, a appuyé Nicole Belloubet. Nous ne pouvons pas travailler sur le vivre ensemble à l'école si la laïcité n'est pas respectée. Nous avons mis en place beaucoup de choses pour asseoir le socle régalien, dont la laïcité dans nos écoles. Les professeurs me trouveront toujours à leurs côtés dès qu'il y aura une atteinte à la laïcité. Je pense notamment à l'abaya et je suis totalement en phase avec Gabriel Attal qui a instauré son interdiction ».

[Lire la suite](#)



### « L'école ne s'oppose pas à ceux qui croient » : en Gironde, une formation laïcité destinée aux parents d'élèves

Mardi 13 février, Laurent Lom, référent Valeurs de la République pour l'académie de Bordeaux, est intervenu à l'école élémentaire de Castillon-la-Bataille pour échanger sur le principe de laïcité avec une quinzaine de parents d'élèves.

📖 *Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :*

**Article issu du quotidien, Sud Ouest,  
le 15 février 2024**

Que dit la loi de séparation de l'Église et de l'État de 1905 ? La neutralité imposée aux agents porteurs d'une mission de service public s'impose-t-elle aux usagers ? Quelle différence entre espace privé, espace public, espace social ?... En bon pédagogue, Laurent Lom définit les notions, tente de rendre concrets des concepts abstraits et, surtout, d'expliquer à quoi sert cette laïcité. « Les enfants sont des êtres en construction et on doit leur permettre de se construire par eux-mêmes. Pour ça, ils doivent découvrir plusieurs modes de pensée. C'est comme un héritage, on le prend mais on ne garde pas tout », image-t-il.

Et de faire comprendre qu'en France, la conviction religieuse est une opinion parmi d'autres. Par ailleurs, les usagers n'ont aucune obligation de neutralité dans un « espace à mission de service public », tout comme les élèves. « Depuis la loi de 2004, on ne leur demande pas d'être neutres mais d'être discrets le temps de l'école, nuance Laurent Lom. C'est-à-dire de ne pas manifester de manière ostensible leur croyance. » Concrètement, un pendentif en forme de croix ou de main de Fatma, ça va. Un voile ou une kippa, non.

Une statue du pape Jean-Paul II sur un rond-point, une crèche dans une mairie... Plusieurs situations sont exposées en images. Laïque, pas laïque ? L'occasion pour les participants de mettre en pratique les notions abordées. La discussion s'élanche. Le sujet des repas, et notamment du porc à la cantine, émerge rapidement. « Aujourd'hui, c'est un self-service, on affiche la viande du jour et si certains ne veulent pas en prendre, ils se servent davantage de légumes », relate Thierry Bihl, le directeur de l'école, tout en rappelant qu'il s'agit d'un service municipal. (...)

### Un vaste projet autour du vivre ensemble

Depuis 2023, l'école élémentaire de Castillon multiplie les projets autour du vivre ensemble, notamment dans le cadre de la démarche « Notre école, faisons-la ensemble » financée par l'Éducation nationale. Fresque murale en cours grâce à deux parents graphistes, soirée cinéma en plein air fin septembre avec un film autour de la rencontre des cultures, formation des parents d'élèves (février) mais aussi des personnels municipaux (avril) au concept de laïcité, fête de l'école multiculturelle en fin d'année... Les événements organisés sont nombreux.

[Lire la suite](#)





## Laïcité, deuxième tour

Il est formidable, ce délai de cinq ans. Il y a des contraintes comme ça, qui nous semblent excessives au premier abord, mais qui nous rendent service à l'usage. Cinq ans, c'est le délai après lequel les législateurs, comme les nôtres à l'Assemblée nationale, doivent décider s'ils renouvellent ou non la disposition de dérogation. Celle qu'ils ont attachée à une loi pour dire aux juges : « Pas touche. Nous avons décidé qu'en ce cas précis, les élus, plutôt que les juges, vont rendre un arbitrage entre les droits individuels et les droits collectifs. »

[Lire la suite](#)



## Signes religieux | Québec solidaire impose une condition pour donner son appui à la protection de la Loi sur la laïcité | JDQ

Le gouvernement Legault doit permettre à la Loi sur la laïcité d'être contestée en vertu de la Charte québécoise des droits et libertés, plaide Québec solidaire. Autrement, la formation refusera d'appuyer le renouvellement de la clause dérogatoire au niveau fédéral.

[Lire la suite](#)



## Interdiction des signes religieux : le sort de la Loi sur la laïcité connu jeudi | JDQ

La Cour d'appel tranchera jeudi prochain sur la constitutionnalité de la Loi sur la laïcité de l'État.

[Voir la vidéo](#)



## Contestation de la Loi sur la laïcité de l'État: un des juges s'opposait à la clause dérogatoire | JDQ

À l'époque où il était professeur à l'Université McGill, un des trois juges de la Cour d'appel chargés de se prononcer sur la Loi sur la laïcité de l'État comparait l'utilisation de la clause dérogatoire à «deux autres pouvoirs exorbitants» que le gouvernement fédéral n'oserait plus invoquer.

[Lire la suite](#)





## Le tabou de la laïcité fiscale

L'émission Enquête de Radio-Canada mettait récemment en lumière le fait que si les organisations religieuses manquent de plus en plus de fidèles, elles ne manquent pas d'argent. À elles seules, les congrégations qui ont fait l'objet du reportage d'Enquête auraient pour près d'un milliard de dollars d'actifs.

### Sommaire

1. Ces exemptions datent d'une époque où les congrégations religieuses offraient des services publics essentiels comme la santé et l'éducation. Aujourd'hui, l'État a pris la relève et les Églises sont assez peu présentes dans le domaine des services sociaux ou même dans celui de la charité, et ce, de leur propre aveu.

2. Une large part de ce que possèdent aujourd'hui les Églises a été acquise grâce aux avantages fiscaux consentis par l'État et grâce aux dons et aux efforts des fidèles. Contrairement à ce qu'affirment les porte-parole des Églises, elles ne relèvent pas uniquement de la sphère privée, ce sont aussi des biens communs.

[Lire la suite](#)



---

## LAÏCITÉ AU MALI



### Dialogue inter-Maliens : le président intransigeant sur la laïcité de l'État et l'intégrité territoriale

Pas de place pour les ennemis du peuple, a averti le Président Goïta tout en se disant intransigeant sur le caractère unitaire et la laïcité de l'État ainsi que l'intégrité territoriale.

« Des esprits sceptiques ou mal intentionnés seraient enclins à croire que ce cadre de dialogue sera un forum de plus. C'est parce que nous, membres du Comité de pilotage, nous sommes convaincus du contraire, que nous avons répondu favorablement et sans réserve à votre appel », a déclaré le Président du Comité, Ousmane Issoufi MAÏGA, avant de promettre de capitaliser sur les résolutions passées, de corriger les insuffisances et de produire des résultats qui reflètent les aspirations de tous les Maliens.

[Lire la suite](#)



---

## LAÏCITÉ EN SUISSE

## Laïcité à Genève : un appel à la lucidité | Le Temps

OPINION | La loi genevoise sur la laïcité de l'État est peu à peu édulcorée par des décisions de justice, regrette l'ancien bâtonnier et avocat Lionel Halpérin, pour qui il est temps que la Confédération tout entière s'empare de la lutte contre le communautarisme.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :  
**Article issu du quotidien, Le Temps,  
le 15 février 2024**

(...)

En décembre 2023, le pasteur évangélique Jean-René Moret et M. Michaël Mutzner publiaient dans Le Temps une tribune d'opinion dans laquelle ils s'inquiétaient du fait que la laïcité, telle qu'elle est pratiquée à Genève, s'opposerait à la liberté religieuse au motif qu'elle souhaite exclure la religion de l'espace public. Je suis au contraire convaincu que le maintien et le développement de cette laïcité à la genevoise sont essentiels au vivre-ensemble. Dans son ouvrage, *Vivre avec nos morts* (2021), la rabbin et philosophe Delphine Horvilleur avait d'ailleurs ces mots magnifiques à propos d'une laïcité qui « n'oppose pas la foi à l'incroyance [...] Elle n'est ni fondée sur la conviction que le ciel est vide ni sur celle qu'il est habité, mais sur la défense d'une terre jamais pleine, la conscience qu'il y reste toujours une place qui n'est pas la nôtre [...] Elle empêche une foi ou une espérance de saturer tout l'espace. »

Mises en place au XIXe siècle à la suite des guerres de religions entre catholiques et protestants, ces règles de laïcité visent à restreindre l'utilisation du domaine public à des fins religieuses.

Elles permettent d'éviter les tensions et la prédominance d'une religion sur les athées et les autres religions minoritaires. En effet, s'il est essentiel que chacun puisse pratiquer sa foi comme il le souhaite, rien n'impose que cette foi soit pratiquée dans l'espace public au milieu de ceux qui pensent et croient différemment, ou ne croient pas.

(...)

Or, force est de constater que ces tensions communautaires sont très présentes notamment en France, y compris dans le Genevois français, mais aussi en Belgique et en Angleterre depuis plusieurs années. Il est donc essentiel, si nous voulons éviter des dérives du même ordre en Suisse, et singulièrement à Genève, de nous prémunir contre ce communautarisme. Pour cela il convient d'abord de préserver le vivre-ensemble, ce qui implique de ne pas laisser l'espace public devenir un lieu de tension entre communautés religieuses, de continuer à préserver la mixité sociale, en permettant des quartiers qui ne se transforment pas en ghettos à l'image des grandes villes américaines ou des cités françaises. Nous aurons certainement l'occasion d'en reparler en lien avec les prochaines votations sur le PAV, en mars, qui posent la question de la mixité sociale.

Il est donc temps, pour les tribunaux, de protéger notre laïcité à la genevoise. Il est également temps de demander aux autorités politiques de porter ce combat de laïcité hors des frontières du canton, pour convaincre la Confédération de l'importance de la lutte contre les communautarismes.



## LAÏCITÉ ET JEUNESSE



### Laïcité et jeunesse : au-delà des clichés, réalité nuancée

Une étude récente met en lumière le rapport des jeunes Français à la laïcité, dévoilant une perspective renouvelée de ce concept républicain.

#### Sommaire

1. Laïcité chez les jeunes : leur « wokisme » présumé battu en brèche,
2. La religion : un rôle secondaire pour la jeunesse,
3. Identité et ouverture : une jeunesse pluraliste,
4. Engagement des organisations pour la Laïcité.

[Lire la suite](#)



## LECTURE



### Une histoire intellectuelle de la laïcité - Presse-toi à gauche ! Une tribune libre pour la gauche québécoise en marche | Mardi 20 février 2024 / DE : JEAN BAUBÉROT

Un livre important vient de paraître, aux PUF. Consacré à une Histoire intellectuelle de la laïcité de 1905 à nos jours, il rompt, de façon heureuse, avec les débats politico-médiatiques passionnels sur la laïcité pour l'investiguer comme un « objet de réflexion et non comme [un] éternel sujet polémique ». Ce livre permet notamment de comprendre pourquoi il existe, en France, une grande distorsion entre la célébration de la laïcité et la réticence à accepter un savoir sur elle, spécialement sur la loi de 1905 (on préfère, chaque année, faire du 9 décembre, jour de sa promulgation, la « Journée de la laïcité », plutôt que de la bien connaître).

[Lire la suite](#)



## LIBERTÉ D'EXPRESSION



## Rouen | "La liberté d'expression, un combat qu'il faut expliquer", selon Riss, le directeur de Charlie Hebdo | France Bleu

Une partie de l'équipe de Charlie Hebdo à la rencontre de jeunes étudiants rouennais ce jeudi. Un déplacement autour du thème de la liberté d'expression, neuf ans après l'attentat. Riss, le directeur de Charlie, est l'invité de France Bleu Normandie ce jeudi.

### Sommaire

1. La liberté d'expression, c'est un combat qu'il faut mener au quotidien, selon vous ?
2. Qu'est-ce qu'ils vous disent ? Qu'il faut parfois la limiter, cette liberté d'expression ?
3. Dès que les dessinateurs, les humoristes parlent de religion, cela crispe ?
4. Dans une interview chez nos confrères de franceinfo, vous avez déploré "la profonde méconnaissance de la laïcité et de son histoire chez la jeune génération". Comment expliquer cela ?
5. Selon un sondage de l'IFOP, après l'assassinat de Samuel Paty, assassiné pour avoir montré des caricatures en classe, plus de la moitié des professeurs de lycée affirment s'être déjà auto-censurés pour éviter tout incident. Que leur dites-vous ?
6. Vous êtes le directeur de la publication de Charlie Hebdo. On est neuf ans après l'attentat. Est-ce que c'est possible de guérir ?
7. Vous vivez toujours sous protection. Vous faites encore l'objet de menaces. À quoi ressemble votre quotidien ?

[Lire la suite](#)



## Une avocate turque risque jusqu'à 3 ans de prison pour avoir insulté la charia

La semaine dernière, une avocate turque, Feyza Altun, a été placée en garde à vue pour avoir publié une réponse sur X en des termes insultant la charia. Deux mots considérés de trop, qui, après que cette dernière a été libérée sous contrôle judiciaire avec interdiction de quitter le territoire, lui font encourir aujourd'hui une peine allant jusqu'à 3 ans de prison.

[Lire la suite](#)



---

**LIBERTÉ DE CULTE**



## L'inauguration d'une mosquée, un sujet comme un autre | Auxerre (89000)

Comment traiter l'édification d'un lieu de culte dans notre République laïque ? Comme nous l'avons fait avec la nouvelle mosquée de Sens, en lui accordant l'importance que l'événement mérite, sans traitement spécifique.

### Sommaire

1. Un événement local à traiter comme tel, à l'exclusion de toute parole prosélyte,
2. Des questions et des réponses.

[Lire la suite](#)



## Lourdes | Sacro-sainte laïcité oblige...

Jean Salomon (préfet des Hautes-Pyrénées), Thierry Lavit (maire de Lourdes), Sylvie Mazurek (adjointe à la Culture), Julien Lemaître (délégué au Commerce), Muriel Marty (adjointe à la mairie de Nevers)... Le premier banc de la basilique du Rosaire avait été réservé, ce samedi matin, aux représentants de l'Etat et aux élus, à l'occasion de la messe présidée par l'évêque de Tarbes et Lourdes, Mgr Jean-Marc Micas : une célébration à la mémoire de sainte Bernadette Soubirous.

### Il ne manque pas de s'ensuivre la question : une personne publique a-t-elle, en public, le droit de communier ?

La réponse du préfet est sans ambiguïté : « Non, en tant que représentant de l'État, nommé par le ministère de l'Intérieur (et donc par le ministre des Cultes, NDLR), dès lors que je porte ma tenue officielle. » En revanche, «... Aussitôt que je suis habillé en civil, rien ne m'empêche de le faire ! »

Le maire de Lourdes - qui préfère parler de « valeurs de la République » plutôt que de laïcité -, tient des propos tout aussi clairs : « Rien ne m'empêche d'entrer dans une synagogue, une église ou une mosquée, pourvu qu'on ne m'oblige pas d'y porter de signe d'appartenance - tel que la kippa, par exemple. [...] Si je suis invité par une autorité religieuse et que je suis au premier rang, je suis tenu de rester discret. »

En revanche, l'édile considère que rien ne l'empêche d'aller communier, s'il le souhaite, à partir du moment où cela n'entre pas dans le cadre d'une cérémonie officielle, et qu'il le fait à titre privé.

[Lire la suite](#)





## « Faire vivre la laïcité à l'école » : analyse d'un slogan pédagogique équivoque

Un slogan séduisant fait son chemin actuellement dans le monde scolaire au point de devenir endémique : « faire vivre la laïcité ». Par la métaphore vitale, il exprime un appel à concrétiser ce principe réputé abstrait. Mais s'il semble avoir une ardente vocation pédagogique, que signifie-t-il exactement ? Telle est la question.

### Sommaire

1. Une évolution de la « pédagogie de la laïcité » ?
2. Un défi quasi démiurgique,
3. Un sens vécu,
4. Liberté pédagogique et invention des pratiques,
5. L'enseignant, incarnation de l'idéal laïque.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

### AVERTISSEMENT

Le Droit de Vivre est depuis 1932 le journal de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (la « LICA » au moment de sa création).

Actualité universaliste et antiraciste, analyses, opinions, culture, éducation et histoire • « Rien de ce qui est humain ne m'est étranger ».

[Lire la suite](#)



## LIBERTÉ RELIGIEUSE



### Abattage rituel : la protection du bien-être animal prime-t-elle sur la liberté religieuse ?

Analyse Selon une décision publiée mardi 13 février par la Cour européenne des droits de l'homme, l'interdiction de l'abattage rituel, sans étourdissement, en Wallonie et en Flandre ne contrevient pas à la liberté de religion. Selon elle, la protection du bien-être animal peut primer.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Article issu du quotidien, *La Croix*,  
le 14 février 2024

### Sommaire

#### 1. Restriction de la liberté de religion,

"La CEDH a jugé que l'interdiction de l'abattage rituel ne violait pas la Convention européenne des droits de l'homme en ce qui concerne la liberté de religion. Pour justifier sa réponse, elle a estimé que la préservation du bien-être animal peut constituer une restriction légitime, au nom de la « protection de la morale publique ».

Cependant, « si la CEDH autorise l'interdiction de l'abattage rituel, cela ne signifie pas qu'elle la généralise en Europe », explique un bon connaisseur du dossier. La décision avance que les restrictions wallonne et flamande sont proportionnées, eu

égard notamment au fait que l'achat de viande halal et casher n'est pas interdit en dehors de ces régions. L'abattage rituel demeure autorisé dans les pays qui l'acceptent, comme c'est le cas en France."

## 2. Pas de conséquence en France.

"Le sujet fait plus largement débat en Europe. « Le Danemark, qui a aussi interdit l'abattage rituel, est ainsi intervenu durant la procédure pour faire valoir sa position », témoigne la même source. À plus long terme, en créant un précédent à propos de la liberté religieuse, cette décision ouvre, selon elle, une boîte de Pandore : d'autres pratiques rituelles pourraient se retrouver restreintes, comme la circoncision.

« Cette décision n'est cependant pas définitive », ajoute cette source, alors que l'arrêt, qui a suscité de nombreuses réactions, devra être confirmé en grande chambre. « La communauté musulmane de Belgique s'inquiète et se demande jusqu'où vont encore aller ces restrictions concernant ses libertés religieuses, qui renforcent par ailleurs le sentiment de rejet et le traitement discriminatoire dont elle est victime », ont réagi l'Exécutif des musulmans de Belgique et le Conseil de coordination des institutions islamiques de Belgique.

Le rabbin Menachem Margolin, président de l'Association juive européenne (EJA), a également manifesté son inquiétude : « La détermination implicite du verdict déformé est que les droits de ces citoyens à la liberté de religion et de culte sont encore moins importants que ceux des animaux. »"

[Lire la suite](#)



**HARLIE  
HEBDO**

## Dieu à la niche

Le fait est suffisamment rare pour être signalé : la France peut prendre une leçon de laïcité auprès de la cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Encore plus paradoxal, on doit cette situation à la Belgique, pays pourtant peu regardant sur les pressions communautaristes et identitaires, et où le pouvoir politique entretient toujours des rapports étroits avec le pouvoir religieux.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Article issu de l'hebdomadaire, Charlie Hebdo, le 21 février 2024**

(...)

Ainsi, le 13 février, la CEDH a jugé que l'interdiction de l'abattage rituel sans étourdissement préalable, décidé par décret en 2017 et 2018 par deux régions belges, la Flandre et la Wallonie, ne constituait pas une violation des libertés religieuses. Elle avait été saisie par des associations et des représentants religieux belges, qui invoquaient l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme sur « la liberté de pensée, de conscience et de religion ». Les magistrats de la cour ont considéré en l'espèce que les autorités de Flandre et de Wallonie « ont pris une mesure qui était justifiée dans son principe et qui peut passer pour proportionnée au but poursuivi, à savoir la protection du bien être animal en tant qu'élément de la morale publique ».

(...)

Quant aux droits religieux qui seraient bafoués, la CEDH rappelle simplement que, dans un état laïque, ils sont des droits comme

les autres et non au-dessus de tous les autres, comme le voudraient la plupart des notables des cultes. Au même titre que tous les droits, ils sont donc susceptibles d'évoluer, d'être modifiés, voire jugés dépassés, aberrants ou en contradiction avec les lois et les normes morales des sociétés humaines civiles. Il se trouve qu'aujourd'hui, en Europe, le bien être animal devient, à juste titre, une préoccupation sociétale, et qu'il s'impose peu à peu comme un facteur d'ajustement pour évaluer la pertinence de certaines pratiques, coutumes ou traditions. On ne voit pas au non de quel privilège absurde les rituels religieux s'en affranchiraient. En France, la loi établit que, dans les abattoirs, les animaux doivent être étourdis avant d'être saignés, sous peine de sanctions. Accepter que certains puissent ne pas s'y soumettre s'ils effectuent des passes magiques et prononcent des formules incantatoires au-dessus de l'animal se tordant dans son agonie, le voilà, le voilà, le déni de justice.

[Lire la suite](#)



## NEUTRALITÉ DES INSTITUTIONS PUBLIQUES EN BELGIQUE



### Polémique au Parlement bruxellois : un imam chante une sourate du Coran au perchoir, le président de Parlement réagit

Une vidéo montrant un imam récitant une prière depuis la tribune du Parlement bruxellois partagée vendredi sur les réseaux sociaux, a suscité plusieurs réactions d'indignation et un rappel ferme à la neutralité des institutions publiques par le président de l'assemblée bruxelloise, Rachid Madrane (PS).

[Voir la vidéo](#)



## OLYMPE DE GOUGES



### Pourquoi Olympe de Gouges a-t-elle écrit "La Déclaration des droits des femmes et des citoyennes ?" : épisode • 1/5 du podcast Pourquoi les inégalités hommes-femmes persistent-elles ?

"Femme, réveille-toi" ! Proposant une réécriture de la "Déclaration des droits de l'homme et du citoyen" en y intégrant les droits naturels de la femme, Olympe de Gouges, pionnière du féminisme, a osé dénoncer le mépris des femmes dans la Constitution de 1791 qui ne leur reconnaissait aucun droit.



## PORT DE L'UNIFORME



### L'uniforme à l'école fera-t-il son grand retour en France ? Voici son histoire

Quatre écoles de Béziers lancent l'expérimentation de l'uniforme ce lundi. Dans la région, deux écoles du bassin de Lacq, dans les Pyrénées-Atlantiques, se sont portées volontaires pour le tester dès septembre 2024. Introduit en France par Napoléon, il avait été abandonné à quelques exceptions près depuis 1968.

#### Sommaire

1. Né au XVI<sup>e</sup> siècle en Angleterre,
2. 1802 : l'uniforme des lycées napoléoniens,
3. 1968 : la fin de l'uniforme scolaire en France,
4. 2016 : le retour de l'uniforme dans les programmes présidentiels,
5. 2017 : le coup de théâtre de Jean-Michel Blanquer,
6. 2023 : l'expérimentation annoncée par Gabriel Attal.

[Lire la suite](#)

### Uniforme à l'école : 87 établissements "ont donné leur accord" pour l'expérimentation

La ministre de l'Éducation nationale, Nicole Belloubet, a défendu dimanche l'expérimentation du port de l'uniforme à l'école. Selon elle, 87 établissements scolaires ont à ce stade donné leur accord pour participer à l'expérimentation.

[Lire la suite](#)

### À Béziers, des uniformes "à la Harry Potter" pour la rentrée

Béziers | Avec leurs blazers à liserés rouges et leurs écussons sur la poitrine, les élèves de l'école élémentaire de La Chevalière, sur les hauteurs de Béziers (Hérault), avaient des airs d'Harry Potter en ce lundi de rentrée.

(...)

La tenue unique est un serpent de mer dans les débats sur l'éducation en France, où l'uniforme n'a jamais été obligatoire dans les écoles publiques.

Le président Macron, qui y est favorable, envisage de la généraliser en 2026 si les résultats de l'expérimentation sont concluants.

[Lire la suite](#)



## Uniforme à l'école : A Béziers, les élèves se croient « dans "Harry Potter", c'est trop bien »

REPORTAGE | Les 732 élèves de quatre établissements à Béziers ont revêtu leur uniforme dans le cadre de l'expérimentation nationale. Une mesure plébiscitée par les parents d'élève.

### Sommaire

1. « On en a discuté avec les enfants. Elles étaient contentes d'être toutes pareilles »,
2. « Ça a été plus vite que pour d'autres problématiques »,
3. Le port de l'uniforme, inscrit dans le règlement intérieur.

[Voir la vidéo](#)



## PORT DU VOILE INTÉGRAL



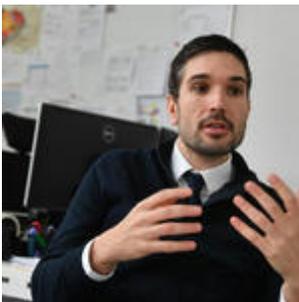
## Prières et port du voile intégral à l'université : ces incidents qui se multiplient et inquiètent

Relayées sur les réseaux sociaux, ces pratiques suscitent de vives réactions. Certains craignent qu'elles soient liées à l'influence des étudiants musulmans de France.

### Sommaire

1. Montpellier, Aix et Reims,
2. Des incidents nuancés par certaines facs,
3. Le bras étudiant des Frères musulmans.

[Lire la suite](#)



## Voile intégral à l'université de Lille : cinq cas depuis septembre... pour 80 000 étudiants

L'UNI, un syndicat d'étudiants marqué à droite, a diffusé deux photos d'étudiantes en voile intégral prises, assure-t-il, à l'Université de Lille, tout en dénonçant « l'absence d'opposition » de la direction. Celle-ci assure ne pas avoir été contactée par l'UNI et précise que cinq cas ont été traités cette année pour 80 000 étudiants.

(...)

### Voile à la fac : que dit la loi ?

L'article 1 de la loi du 11 octobre 2010 est très clair : « Nul ne peut, dans l'espace public, porter une tenue destinée à dissimuler son visage. »

En revanche, le voile simple porté par les étudiantes est autorisé dans l'enseignement supérieur. « Le port, par les usagers, de signes

distinctifs d'appartenance religieuse n'est pas en soi incompatible avec le principe de laïcité applicable dans les établissements d'enseignement supérieur », précise ainsi le règlement intérieur de l'Université de Lille.

[Voir la vidéo](#)



## Port du voile intégral, prières hors des salles dédiées : les universités s'inquiètent

Une photo d'une étudiante en voile intégral à l'université de Lille, d'autres d'étudiants musulmans en train de prier dans des bibliothèques à l'université de Montpellier... Plusieurs photos de ce type ont été diffusées sur les réseaux sociaux. Des pratiques pourtant interdites par la loi.

### Sommaire

1. "On a plus de tenues très ostentatoires",
2. Une présence religieuse "prosélyte" à laquelle les étudiants s'habituent.

[Voir la vidéo](#)



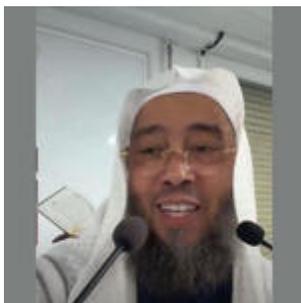
## PRÊCHE ANTI-FRANCE



## Prêche anti-France : Qui est l'imam Mahjoub Mahjoubi ?

Avec Guylain Chevrier, membre du Comité Laïcité République.

[Voir la vidéo](#)



## Contre la « fornication » et pour « préserver le sang des musulmans » : qui est Mahjoub Mahjoubi, l'imam accusé d'être « anti-France » ?

Le ministre de l'Intérieur Gérard Darmanin a annoncé son expulsion jeudi soir, à la suite d'un prêche lors duquel il a qualifié le « drapeau tricolore » de « satanique ».

### Sommaire

1. « Méprise dans la langue française »,
2. « Est-ce que tu acceptes que la maman de ton fils soit une fornicatrice ? »,
3. Critique d'Israël et des médias,
4. « Les mosquées ne produisent plus de combattants comme au



## Sur l'expulsion de l'imam Mahjoub Mahjoubi, la communication hâtive de Gérald Darmanin

Le ministre de l'intérieur a attribué à sa loi « immigration » l'expulsion rapide du religieux tunisien de Bagnols-sur-Cèze. Dans les faits, le fondement juridique à l'arrêté d'expulsion préexistait au texte.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Article issu du quotidien, *Le Monde*,  
le 24 février 2024

(...)

La mention de la violation des « principes de la République » est un ajout de la loi « immigration » et, dans son arrêté d'expulsion, le ministère de l'intérieur l'impute à l'imam de 51 ans qui officiait à la mosquée Attawba de Bagnols-sur-Cèze (Gard). Mais lui est aussi imputée de façon détaillée « la provocation explicite et délibérée à la discrimination, à la haine ou à la violence ». De sorte que, même sans l'apport de la nouvelle loi, l'administration avait de quoi fonder son arrêté.

De la même manière, le fait d'avoir recouru à une expulsion « en urgence absolue », c'est-à-dire sans passer devant une commission d'expulsion, n'est pas une possibilité nouvelle. C'est une procédure qui existait avant la loi immigration du 24 janvier. L'« urgence absolue » est décidée par le ministre de l'intérieur en vertu de l'article 26 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France. « Le ministre de l'intérieur peut prendre un arrêté d'expulsion en urgence absolue en dérogation des procédures habituelles. Cela supprime toutes les garanties et dans les faits, cela empêche de faire un recours », détaille Serge Slama, professeur de droit public à l'université de Grenoble-Alpes et spécialiste du droit des étrangers.

(...)

Au ministère de l'intérieur, on soutient que la loi Darmanin a été utile car elle a enrichi la visite domiciliaire de la possibilité pour les autorités de « rechercher et de procéder à la retenue de tout document attestant de [la] nationalité » de l'étranger. Une façon de lutter contre le défaut de document d'identité, qui empêche l'éloignement et oblige les autorités à devoir prouver la nationalité de l'étranger et à solliciter le pays d'origine pour obtenir un laissez-passer consulaire. « Le fait de ne pas disposer des documents est un vrai obstacle à l'éloignement », insiste l'entourage de M. Darmanin, rappelant qu'en 2022, l'administration ne disposait pas du passeport de l'imam Hassan Iquioussen et avait dû solliciter un laissez-passer auprès du Maroc.

Dans le cas de l'imam de Bagnols-sur-Cèze, la police a-t-elle mis la main sur son passeport grâce à la fouille de son domicile ? Ce n'est en tout cas pas ce que laissait entendre le récit donné sur BFM-TV vendredi par M. Mahjoubi. « Je les ai bien reçus, ils [les policiers] sont rentrés, d'ailleurs je les salue par rapport au respect qu'ils avaient à mon égard, a déclaré l'imam. Ils m'ont notifié qu'il y avait une expulsion vers la Tunisie. » « Ça s'est

passé sans contrainte physique, confirme la place Beauvau. Il n'a pas cherché à se soustraire à la mesure d'éloignement ». De quoi, là encore, s'interroger sur la communication du ministre, qui semble attribuer des vertus à sa loi de façon quelque peu hâtive.

[Lire la suite](#)



### "Drapeau satanique": l'imam Mahjoub Mahjoubi s'explique et évoque "une maladresse de langage"

Dans une vidéo qui a fait l'objet d'un signalement, l'imam de cette commune du Gard évoque les "drapeaux tricolores qui nous gangrènent" à la "valeur satanique". Le ministre de l'Intérieur Gérard Darmanin a annoncé dimanche avoir demandé le retrait de son titre de séjour.

[Voir la vidéo](#)



### Suivi depuis des mois, prêche anti-France, "lapsus" : le point sur l'affaire Mahjoub Mahjoubi, imam dans le Gard

Le ministre de l'Intérieur Gérard Darmanin a demandé le retrait du titre de séjour de l'imam Mahjoub Mahjoubi, qui officie dans le Gard, après que ce dernier a qualifié le drapeau français de « satanique ». L'intéressé, qui affirme avoir commis un « lapsus », faisait déjà l'objet d'un suivi depuis plusieurs mois, a indiqué le préfet du département sur franceinfo. Une procédure pour apologie du terrorisme a été ouverte.

[Lire la suite](#)



### "L'annulation de l'expulsion de Mahjoub Mahjoubi serait une nouvelle défaite de l'État de droit"

Dans une tribune, Jean-Éric Schoettl, ancien secrétaire général du Conseil constitutionnel, décrypte la décision d'expulsion de l'imam Mahjoub Mahjoubi, pour avoir qualifié le drapeau tricolore de « satanique ». Alors que ce dernier a été interpellé puis expulsé dans la nuit du jeudi 22 février, l'exécution définitive de cette mesure est loin d'être certaine.

[Lire la suite](#)





## INFO BFMTV | L'imam Mahjoub Mahjoubi a été interpellé en vue de son expulsion

L'imam Mahjoub Mahjoubi, inquiété pour ses propos anti-France, a été emmené ce jeudi 22 février par des policiers pour être placé en centre de rétention.

[Voir la vidéo](#)



## Demande du retrait du titre de séjour d'un imam du Gard : "Je ne parlais en aucun cas du drapeau français", se défend Mahjoub Mahjoubi

En exclusivité sur France Bleu Gard Lozère, lundi, l'imam du Gard accusé d'appels à la haine évoque un lapsus.

[Lire la suite](#)



## PRINCIPE DE LAÏCITÉ



## L'assimilation et la préférence nationale s'opposent au principe de laïcité à l'École | Le Club

Le principe de laïcité a été réaffirmé au sein de l'École avec le socle commun en 2015. Parmi les idées issues de l'extrême droite qui se diffusent dans notre société, les concepts d'assimilation et de préférence nationale interpellent. Sont-ils compatibles avec la laïcité à l'école ?

[Lire la suite](#)



## RADICALISATION



## Élèves radicalisés : les chiffres d'un premier recensement dévoilés par la nouvelle ministre Nicole Belloubet

Gabriel Attal voulait sortir les élèves radicalisés du système scolaire. Mais pour les placer en institution spécialisée, encore fallait-il les recenser. C'est désormais chose faite après un travail avec les ministères de l'Intérieur et de la Justice. Nicole Belloubet, nouvelle ministre de l'Éducation nationale, dresse un premier constat sur le nombre d'élèves radicalisés ou en voie de l'être.

[Voir la vidéo](#)



## Élèves radicalisés : pourquoi la ministre de l'Éducation songe à mettre en place des "classes spécifiques" ?

Ce 26 février 2024, la ministre de l'Éducation, Nicole Belloubet a annoncé sur France 2 que le gouvernement étudiait la mise en place de "classes spécifiques" pour les jeunes radicalisés.

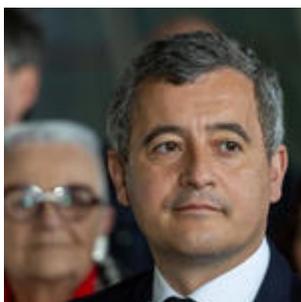
### Sommaire

1. Différents niveaux de radicalisation,
2. Des résultats "extrêmement satisfaisants" parfois.

[Lire la suite](#)



## STATUT DE L'IMAM EN FRANCE



### Islam | Gérald Darmanin annonce la création d'un « statut de l'imam en France »

RELIGION | Le ministre de l'Intérieur a demandé au Forum pour l'islam de France de « travailler sous six mois à la création » d'un tel statut.

### Sommaire

1. Structuration de l'islam,
2. Les actes antimusulmans en augmentation.

[Lire la suite](#)



### "S'ingérer dans le culte comme il le fait, je ne suis pas d'accord" : le tacle du CFCM à Gérald Darmanin sur le "statut de l'imam en France"

En plaidant pour une meilleure structuration de la deuxième religion du pays, le ministre de l'Intérieur a fait bondir certains représentants musulmans.

[Lire la suite](#)





## Islam : pourquoi Gérard Darmanin veut un "statut de l'imam en France" dès la rentrée

Le ministre de l'Intérieur espère voir aboutir ce projet en septembre, sous la houlette du Forum de l'islam de France, une instance de dialogue visant à mieux structurer le culte musulman dans le pays.

### Sommaire

1. Parce qu'il veut tourner la page des imams détachés,
2. Parce qu'il espère une meilleure formation des imams,
3. Parce qu'il veut avancer sur le financement du culte musulman.

[Lire la suite](#)



Pour toute information supplémentaire le site de l'ADFP

**Scoop.it!**

Réalisé avec [Scoop.it](http://Scoop.it)